



DE  
**L'ABBAYE**

Tél. 021 841 16 33  
Fax 021 841 19 72  
municipalite@labbaye.ch

Réf.

Au Conseil Communal

**1344 L'Abbaye**

### **Préavis No 7 / 2008 - Arrêté d'imposition 2009 et 2010**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, la Municipalité soumet à votre approbation l'arrêté d'imposition pour les années 2009 et 2010.

Rappelons que depuis l'année comptable 2004, le taux d'impôt pour notre commune est de 76% de l'impôt cantonal.

Les bons résultats bénéficiaires de ces dernières années (2006 et 2007) respectivement fr. 732'172,74 et fr. 3'437'195,76 avant amortissements et attributions aux fonds de réserve pourraient amener la Municipalité à vous proposer une baisse du point d'impôt, cela étant naturellement séduisant.

Mais la correction finale de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunales pour l'année 2007 reste à ce jour inconnue. Ainsi le résultat réel de l'année 2007 sera revu à la baisse en conséquence comme expliqué lors des comptes 2007.

De plus, une baisse du taux d'impôt, engendrerait une légère augmentation de la participation à la facture sociale d'env. fr.50'000.- (par point d'impôt); à noter que la valeur d'un point impôt était d'env. fr. 35'000.- (année 2006) et d'env. 70'000.- (année 2007)

D'autre part la Municipalité souhaite poursuivre les investissements et préparer la Commune pour être dans une situation favorable quand les années deviendront économiquement difficiles. En effet de nombreux projets sont, soit à finaliser, soit à mettre en œuvre pour assurer durablement un bien-être de ces habitants, des commerces et de ces hôtes. Nous noterons entre autres:

- Fin des travaux des quais au Pont;
- Suite des aménagements et entretien des alpages;
- Etude, légalisation et équipement du Plan Partiel d'Affectation (PPA) de la zone des Bidières;
- Aménagement des rives du lac (places d'amarrage);
- Finalisation de l'équipement de la zone industrielle "Sur la Rose";

- Réalisation des travaux nécessaires démontrés par le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), mise en séparatif des trois villages;
- Projet d'implantation sur la Place du Prédicant;
- Réfection de la Place de la Tour;
- Achat de parcelles constructibles à moyen terme pour satisfaire la demande de nouvelles habitations;
- Etude et construction de pistes cyclables;
- Réfection de la route et trottoir Vers-chez-Grosjean;
- Gestion des déchets.

Relevons également qu'au niveau cantonal le nombre de bénéficiaires des prestations sociales est en constante augmentation. Il en est de même pour les frais liés au domaine de la santé et à l'accueil pour la petite enfance.

Par conséquent, la Municipalité, dans sa vision de projets à venir, vous invite à accepter les conclusions suivantes

### **Le Conseil communal de L'Abbaye**

- ♦ Vu le préavis 7/2008 du 11 août 2008,
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **accepte**

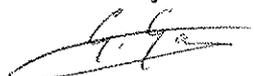
- De reconduire pour deux ans (année 2009 et 2010) un taux d'imposition de 76% de l'impôt cantonal de base.
- De maintenir sans changement pour les années 2009 et 2010 les autres taux liés à ce même arrêté.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à ce sujet.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

  
Gabriel GAY



Le Secrétaire

  
Jacky REYMOND

Délégué municipal: M. Gabriel Gay, Syndic

Commission: Daniel Rochat, rapp.; Josiane Wetzel, Laurent Tièche, Stéphane Montandon, Jean-Noël Bifrare; Fanny Guignard et Anthony Rochat suppl.